

LE LEGAL
637
Troisième année

Jeudi 22 Juin 1882

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSCRIPTIONS-ANNONCES

chronique locale..... 3 fr. la ligne
Annonces anglaises..... 4 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Comfort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 7 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 15 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Dr 21 juin 1882

3 1/2 %	82 3/4	Crédit mobilier	530
4 1/2 %	82 3/4	Crédit Lyonnais	710
5 %	82 3/4	Mobilier espagnol	710
5 1/2 %	82 3/4	Union générale	710
6 %	82 3/4	Foncière lyonnaise	710
6 1/2 %	82 3/4	Autrichiens	477
7 %	82 3/4	Lombards	298
7 1/2 %	82 3/4	Saragossa	502
8 %	82 3/4	Nord-Espagne	570
8 1/2 %	82 3/4	Transatlantique	570
9 %	82 3/4	Suez	2391
9 1/2 %	82 3/4	Consolidés à Londres	100 8 1/2
10 %	82 3/4	Panama	2391

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Le recrutement de l'armée

Paris, 21 juin.

Nous avons dit que le ministre de la guerre avait annoncé à la commission du recrutement l'armée de la prochaine année sur le bureau de la Chambre des députés de loi sur l'organisation de l'armée d'Afrique, l'état des sous-officiers, et l'avancement de l'armée, qui vient de se terminer.

Le projet sur l'avancement contient une innovation très importante que nous devons signaler. Aux termes de cette disposition nouvelle, les jeunes gens qui aspirent à devenir officiers en passant par l'école militaire de Saint-Cyr devraient désormais faire une année de service comme simples soldats. Cette année de service ferait entrer le moment où l'examen d'admission à l'école vient d'être passé par succès et l'admission même à l'école.

La réforme judiciaire

On sait que le garde des sceaux, revenant sur la détermination primitive, avait fait demander à la commission de la réforme judiciaire de comprendre C'est par l'intermédiaire du sous-secrétaire d'Etat à la justice que M. Humbert a fait faire cette communication au président de la commission.

Considérant que la majorité de la commission est opposée au double vote émis par la Chambre sur la suppression de l'immovibilité de la magistrature — car 6 membres sur 11 se trouvent dans la minorité de la Chambre qui a voté contre ces deux décisions, — M. Humbert espérait pouvoir se mettre d'accord avec elle sur un système transitoire propre à assurer la réorganisation du personnel judiciaire.

Mais la commission se montre réfractaire à un accord de ce genre. Elle s'incline devant le vote de la Chambre et s'efforce de réaliser

ser la pensée de celle-ci en préparant une loi d'organisation définitive. Elle est prête à entendre le garde des sceaux, mais avec la ferme intention de ne pas se départir de la ligne de conduite que la Chambre lui a tracée.

En cet état, on présume que M. Humbert renoncera à conférer avec la commission.

La commission judiciaire, réunie dans la matinée, a rejeté la proposition Guyot, qui suspend l'immovibilité, parce qu'elle est contraire au vote de la Chambre des députés.

M. Varambon a été chargé par M. Humbert, ministre de la justice, de s'informer du but de la convocation adressée à M. Humbert par la commission.

M. Varambon est allé à la commission à deux heures, ignorant qu'elle s'était réunie dans la matinée.

Les événements d'Egypte

M. Casimir Perier a pris l'initiative d'une interpellation sur la question égyptienne. Il se propose de demander au ministre des affaires étrangères quelques indications sur les instructions que recevront les représentants de la France à la conférence de Constantinople.

M. Casimir Perier a prévenu hier M. de Freycinet de son intention. Il aurait désiré poser la question séance tenante, afin qu'elle précède la réunion de la conférence, qui est fixée au 22 juin prochain.

Mais M. de Freycinet n'a pu faire savoir immédiatement s'il acceptait ou non la question. Il se réserve de consulter préalablement le conseil des ministres et il a promis à M. Casimir Perier de lui faire savoir demain jeudi, avant l'ouverture de la séance de la Chambre, s'il pourrait accepter le débat.

Ce retard de quarante-huit heures, d'ailleurs, n'aura aucun inconvénient, car à raison des formalités préliminaires, on ne pense pas que la conférence puisse tenir sa première séance avant le 22 juin. Il est très probable que la convocation sera retardée jusqu'au 24 ou même jusqu'au 26 juin.

Au Sénat, les bureaux des groupes de gauche se sont réunis hier pour examiner la question de savoir s'il convenait de provoquer une interpellation sur les affaires égyptiennes. Après un échange d'observations, la réunion a été d'avis qu'il était préférable de ne pas engager de débat de ce genre en ce moment. Toutefois, si la droite croyait devoir prendre l'initiative d'une interpellation, les bureaux groupés aviseraient à la ligne de conduite à suivre dans la discussion.

LES AFFAIRES D'EGYPTE

Londres, 21 juin.

A la suite de l'acceptation par toutes les puissances, la conférence se réunira demain 22 juin

à Constantinople. Les ambassadeurs représenteront leurs puissances respectives et échangeront demain leurs pleins pouvoirs.

Hier soir a eu lieu à Westminster une réunion de plusieurs membres de la Chambre des communes. Ils ont adopté des résolutions protestant contre l'intervention armée en Egypte et l'emploi de la force pour obtenir le paiement de l'intérêt des bondholders. Ils ont exprimé le désir que le gouvernement abandonne le plus tôt possible sa position actuelle en Egypte, et se sont déclarés opposés à toute tentative pour imposer au peuple égyptien un gouvernement quelconque.

Dans la souscription que le lord-maire a annoncé l'intention d'ouvrir en faveur des sujets anglais fugitifs d'Alexandrie, lord Granville a promis 100 livres sterling.

Le Daily News croit savoir que des dépêches ont été envoyées hier, à l'amiral Seymour, portant comme instruction de débarquer des marins sans hésitation dans le cas où ce serait nécessaire pour protéger les biens et la vie des nationaux anglais.

Alexandrie, 21 juin.

Le programme du nouveau ministère comprendrait : amnistie générale, excepté pour ceux qui ont pris part à l'émeute du 11 juin ; gouvernement du pays suivant le rescrit du 28 août 1878 ; les relations avec les puissances ne seront conduites que par le ministre des affaires étrangères.

M. Holde, secrétaire général du contrôle s'est suicidé hier matin. M. Malet va beaucoup mieux le médecin a reconnu les symptômes d'une fièvre commune dans le pays ; M. Malet reprendrait bientôt ses travaux. Les revenus des douanes et des railways ont subi une diminution considérable. A la suite de la suspension des recettes de l'impôt foncier et de l'augmentation des dépenses militaires, les conditions du budget sont modifiées et les recettes appliquées au service de la dette causent une vive inquiétude au contrôle européen.

Paris, 21 juin.

Le bruit qui a couru à la Bourse de l'ajournement de la conférence est démenti.

La première réunion, qui aura lieu demain, sera consacrée aux formalités.

Les travaux effectifs commenceront samedi.

Le journal le Paris annonce que lord Granville a signé vendredi avec Musurus-Pacha une convention autorisant éventuellement l'Ac-

gleterre à occuper le Canal de Suez. Cette convention a été communiquée au gouvernement Allemand, lequel l'a approuvée. Aucun autre journal ne mentionne cette nouvelle, qui mérite confirmation.

Constantinople, 21 juin.

La Porte a télégraphié aujourd'hui à ses représentants une circulaire disant que la conférence est inutile et inopportune et qu'elle nuira à la mission de Dervich-Pacha, qui, poursuivi heureusement en Egypte, aurait pour résultat de rétablir l'ordre.

La Porte ajoute que des pourparlers absolument nécessaires entre les puissances et la Porte peuvent avoir lieu sans réunir la conférence.

Informations

Paris, 21 juin.

Officiel. — M. Bouet est nommé général d'infanterie de marine.

M. Elisi Saint-Albert est nommé secrétaire général du département de l'Ain, en remplacement de M. Joly, qui est maintenu dans le Gers.

M. Cabantous est nommé conseiller de préfecture de l'Isère, en remplacement de M. Humbert, qui est maintenu dans la Marne.

Le conseil supérieur des prisons s'est réuni hier matin, sous la présidence du ministre de l'Intérieur.

M. Goblet a ouvert la séance par une allocution, dans laquelle il a rendu hommage à la mémoire de M. Michon, le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère, récemment décédé.

Ensuite il a été donné lecture d'un rapport de l'administration sur les réformes à opérer dans les prisons du département de la Seine, au point de vue du règlement intérieur du personnel, de la réparation et de l'appropriation des bâtiments.

A la fin de la séance, un membre a demandé au ministre s'il saisi le conseil supérieur de la question des récidivistes.

M. Goblet a répondu que le Parlement était actuellement saisi de la question au point de vue législatif, et que, dès qu'il aurait statué, le conseil supérieur serait consulté pour l'élaboration du règlement d'administration publique destiné à assurer l'application de la loi nouvelle.

Aujourd'hui, à 11 heures, M. le président de la République a reçu en audience solennelle, l'honorable M. Carter, qui a présenté ses lettres de créance en qualité de ministre plénipotentiaire et envoyé en mission extraordinaire de S. M. le roi d'Hawaï (des Sandwich).

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

DIX ANS APRES

EPISODE DE LA COMMUNE DE PARIS
(Nouvelle)

II

Le déjeuner de garçon riche est toujours si charmant. Toutes les conquêtes de la gastronomie y ont contribué. Sur la table, convertie d'une nappes qui est déjà un modeste de l'industrie, on voit, en résumé, les produits des cinq parties du monde. Tony Berthier avait dans le cristal de Baccarat finement sculpté, et mangé dans des vases Sèvres ; il avait les huîtres d'Ostende, arrosées de ce vin blanc à nuance d'opale, qui a un si joli goût de pierre à fusil. Le perdreau, très dodu, était illustré des mille et une truffes du Périgord. Ici, cela, il y avait un angle de Camembert, et des fromages une glace moelleuse ananas, moelleuse framboise. Quand tout cela était fini, on servait le café mi-partie Moka, mi-partie Bourbon, très curieux à voir fumer au fond d'une tasse japonaise, sur le ventre de laquelle on distinguait des couleurs variées, très accentuées, un dragon d'Orient, aux prises avec une chimère aux ailes d'Inde. Récapitulez et voyez combien l'oisif devait être un homme heureux.

Heureux, il ne l'était pas ! Par suite de quelle erreur les riches de Paris, qui prennent un si grand soin de leur ventre, n'ont-ils presque jamais d'appétit ?

Celui qui peut consacrer 25,000 francs à son dîner-manger n'a souvent plus une dent réelle dans la bouche.

Très souvent, s'il lui reste des dents, il n'a plus d'estomac. Tony Berthier s'était fait raconter naguère une anecdote qui se rapportait à M. Isaac Péreire, un des Gréus de ce temps, qui ne possédait pas moins de soixante-quinze millions de fortune, mais qui, hélas ! ne pouvait digérer que la moitié d'un petit pain de seigle avec un demi-verre de lait.

A l'époque où ce richard faisait transformer le parc Monceau, qui était alors sa propriété, il se rendait à petits pas sur le terrain, afin d'y voir de près les terrassiers, les jardiniers, les charretiers, tout un bloc de meurt-de-faim.

Or, à l'heure des repas, appuyés au tronc d'un arbre ou étendus sur la dure, ces pauvres diables, gais, alertes, animés d'un mouvement plein de vaillance, se jetaient sur des pains en iers et sur des saucisses, le tout relevé de cornichons, et mangeaient avec plus d'empressement qu'Apicius.

Sont-ils à envier ! s'écriait l'archi-millionnaire en se retournant tout morose dans son superbe et triste palais du faubourg Saint-Honoré.

Sans doute Tony Berthier n'en était pas à pousser le cri d'Isaac Péreire ; néanmoins, même à sa table si bien servie, l'ennui le serrait toujours à la gorge.

Vins rares, collages de prix, gibier d'élite, desserts d'atmosphère, qu'est-ce que si l'appétit est contrecarré par des pensées noires ?

Cent fois le sabbat avait pensé à combattre

ces dispositions à la mélancolie en se donnant des convives. Mais, on le sait depuis Aristote, il n'y a pas d'amis, ou bien il n'y en a qu'un bien petit nombre.

Tony Berthier, d'ailleurs, avait dû mal choisir, car, à la longue, il avait fini par comprendre que ce x qu'il amenait à sa table n'étaient que des écornifleurs, la pire espèce d'invités.

Raison pour laquelle il avait renoncé à cet expédient et était revenu à vivre seul.

Où, mais vivre seul ce n'est pas à la portée de tous les cœurs et surtout de tous les esprits. C'était pour ce motif que, malgré l'expérience d'un ménage malheureux, il se disait *in petto* qu'il faudrait peut-être revenir à la recette du mariage.

Au fond s'il était allé consulter la pythonisse de la Petite-Rue-Verte, c'était avec le vague espoir que cette sorcière lui dirait à demi-voix, dans le tuyau de l'oreille :

« Monsieur, vous êtes encore jeune, très respectable, assez riche, inoccupé. Cherchez dans le monde une très jolie personne, veuve ou jeune femme, n'importe, et remariez-vous. Tout compte fait, c'est encore ce qu'un désœuvré peut faire de plus raisonnable ici-bas. »

Eh bien, non ! Ainsi qu'on l'a vu, la discorde de bonne aventure, lisant des secrets terribles dans les linéaments de sa main droite, lui avait positivement conseillé tout le contraire :

— Si vous n'obéissez pas à l'oracle, il vous en arrivera malheur !

Jamais menace n'avait été plus nette. Tout en vidant son verre, Tony Berthier se rappelait

l'accent fatidique qui avait vibré dans ces paroles et ce seul souvenir lui donnait ce léger frisson qu'on appelle le chair de poule. Quelques-uns des petits journaux à chronique se trouvaient là, sous sa main, pour aider à lui faire tuer le temps, comme on dit. Il en déplaça un, puis deux, puis trois. Tous s'accordaient à raconter ce qui se passait dans les régions dorées du monde parisien.

Le monde parisien de la fin du second empire sans vouloir nous ériger ici en Suétone ni en Juvenal, nous pouvons dire qu'il était bourré de scandales. Ces feuilles amusantes, pourtant très véridiques en cela, en disaient de belles sur la famille telle qu'on la pratiquait à cette époque-là.

Chez les gens à armoiries, on n'entendait parler que d'époux qui se quittaient, de mariages à peine conclus qui demandaient à être annulés, de fiançailles rompues. C'était un branle-bas, une débauche générale.

Tout récemment, le marquis de Z... avait quitté la charmante Américaine qu'il avait épousée par amour, il y avait cinq ou six ans, et il courait l'Italie avec une compagne *in partibus*. Mme de K... avait déserté le toit conjugal, qu'elle venait à peine de connaître, pour fuir en Angleterre avec un galant de qualité. Détail origi al !

La mère de la fugitive, Mme de..., était en tiers dans cette fugue romanesque. Un type d'ailleurs très nombreux, cette mère ! Elle était en possession de quatre filles et promettait quinze mille livres de rente par tête à qui voudrait s'en charger. Deux aimables sportmen se

Le ministre de l'instruction publique va convoquer le conseil supérieur de l'instruction publique pour le 10 juillet prochain, à l'effet de délibérer sur le règlement, d'études et le programme de l'enseignement, préparés par sa section permanente, en vue d'assurer l'application de la nouvelle loi sur l'instruction obligatoire et laïque.

Le beau monument dû au sculpteur Mercier, et qui est élevé par souscription à la mémoire de Michelet, sera inauguré le jeudi 13 juillet au cimetière du Père-Lachaise.

Les journaux disent que le Livre jaune a été envoyé seulement aujourd'hui à l'imprimerie, parce qu'il a été communiqué aux membres du précédent cabinet; il ne sera distribué que samedi.

Le Temps constate que nos finances sont menacées, mais ne sont pas encore compromises; elles sont aux prises avec des difficultés qu'il dépend de la commission du budget et de la Chambre des députés de rendre ou non définitives.

Le Temps critique le vote irréflecti des crédits et engage la commission du budget à entendre les conseils de prudence et de modération contenus dans le discours de M. Léon Say à Bordeaux.

M. LÉON SAY A BORDEAUX

Bordeaux, 21 juin.

Au banquet d'hier soir, M. Léon Say, parlant du système protectionniste, a dit qu'un vent de protection s'est étendu sur l'Europe et sur la France même. On ne peut rien faire dans les questions économiques sans avoir conquis l'opinion publique, et nous n'avons pas pu obtenir tout ce que nous aurions voulu. Les droits de douane et certains impôts directs peuvent être considérés comme impôt équivalent, mais on a abusé de cette situation.

On a parlé des erreurs des traités et des corrections à faire au système de 1860. J'ai bien peur que ces corrections ne veuillent dire simplement qu'on n'avait pas assez protégé. On a trouvé un abus dans les déclarations de la valeur; mais on ne s'est pas demandé si, en étendant les droits spécifiques à un grand nombre de marchandises, ou ne pouvait pas réserver l'application des droits *ad valorem* pour les marchandises auxquelles il est impossible d'appliquer les droits spécifiques. Les fraudes sont faciles, mais est-il possible d'établir des catégories de droits spécifiques assez nombreuses pour empêcher tel produit de supporter plus qu'il n'aurait dû?

Cette erreur deviendra de plus en plus évidente; la France reconnaîtra les inconvénients où l'entraînement les droits spécifiques. J'ose espérer qu'il se produira un changement dans les spinions. (Applaudissements.)

Remarquez que le système d'aujourd'hui est plus lourd que celui de 1860; nous avons obtenu par nos traités un tarif conventionnel qui est un maximum, je ne doute pas que l'opinion ne se forme, et le jour où elle sera formée, je ne doute pas qu'il n'y ait des corrections nombreuses à faire à notre régime économique.

DANS LA TRIPOLITAINE

On écrit de Tripoli, le 10 juin :

Vous ne vous douteriez jamais des bruits qui circulent en ce moment à Tripoli :

Le sultan a infligé à la France, une amende de dix millions de livres sterling, pour avoir troublé le repos des Tunisiens et indemnisés les bons musulmans, qui ont été obligés d'émigrer en Tripolitaine, pour ne pas se salir au contact des chrétiens.

Is annoncent aussi que les colonnes du général Logerot ont fui épouvantées vers la mer pour se rembarquer, dès qu'elles ont appris que

En ce moment, la même frégate cuirassée se prépare encore à partir pour porter des troupes au même endroit.

Les caïds tunisiens qui sont dans notre ville, sont en joie, parce que le Ferik leur a promis de partir à leur tête avant un mois, pour remplacer chacun d'eux dans son commandement.

On dit aussi que le derviche Sidi-Kamza-Zaffer, envoyé par le sultan pour prêcher la guerre sainte, va faire réquisitionner toutes les voitures de Tripoli avec les Maltais qui les conduisent, pour porter les marabouts, ses collègues, qui doivent l'accompagner, dans la conquête de la Tunisie.

Dans les cafés maures et les souks, on se paie des tasses de café de réjouissance, en l'honneur des habitants d'Alexandrie, qui ont réussi à faire entrer les escadrons française et anglaise, dans le canal de Suez, puis ont bouché avec du sable, l'entrée et la sortie, et les tiennent tous prisonniers.

Vous jugez de l'état des esprits, et, par dessus le marché, le Ferik, accompagné d'Ali-ben-Amal, de Ben-Youssef et d'une foule d'autres révoltés de la même trempe, visite ses batteries et fait faire l'exercice du canon devant eux, pour leur prouver que si les chrétiens s'approchent, ils seront foudroyés.

Au dernier moment, on annonce que 5 vaisseaux cuirassés turcs sont en route pour Tunis, portant Kéréddinne, qui est nommé pacha de la Tunisie.

Etranger

Suisse

Berne, 21 juin. — La température a considérablement baissé en Suisse. Dans l'Oberland, le Pilate, le Niesen, le Righi, qui étaient dégagés depuis le mois d'avril, se sont de nouveau recouverts de neige. Près de Fribourg il a neigé. En Alsace et dans la région de l'Est on subit depuis quelques jours un froid hivernal. Un voyageur venu de Belfort par le Ballon d'Alsace a été arrêté par les tourmentes et les rafales.

Allemagne

Paris 21 juin. — L'escadre allemande va entreprendre un voyage de reconnaissance le long des côtes jusqu'à Memel. Le but principal de ce voyage est de s'assurer jusqu'à quelle distance les gâches cuirassées peuvent s'approcher des côtes. Il est expressément interdit aux officiers de s'avancer dans les eaux russes et ils doivent éviter toute apparence de conflit avec les autorités russes.

On ne saura jamais jusqu'où peuvent aller la platitude et la servilité humaines. Une société de citoyens berlinois a voté, dans une de ses réunions, une résolution de blâme aux orateurs politiques qui se permettent, dans leurs discours, de ne désigner M. de Bismarck que par le pronom « il » au lieu de lui donner le titre d'Altesse Sérénissime auquel ses fonctions de chancelier de l'empire et sa qualité princière l'autorisent à prétendre.

Turquie

Turquie, 21 juin. — Le plan de réorganisation de l'armée turque, tel qu'il a été conçu par les officiers allemands, consiste à former des compagnies types de chaque arme, qui seraient commandées par des officiers turcs, remplacés par d'autres officiers au bout d'un certain temps de service.

Dans la suite, ces compagnies formeraient des bataillons et finalement des régiments, qui serviraient de modèle pour le restant de l'armée. La durée complète du cours d'instruction sera de trois ans. Plusieurs sous-officiers allemands se rendront en Turquie pour instruire les soldats turcs, sous le contrôle des officiers supérieurs allemands.

L'ANGLETERRE EN 1815 ET EN 1882

Le Standard rappelant l'anniversaire de la bataille de Waterloo, dit qu'en juin 1815, l'Europe toute entière avait tourné les yeux vers l'Angleterre, en implorant son secours.

En juin 1882, l'Angleterre jette des regards suppliants vers toute l'Europe pour qu'elle lui vienne en aide. En juin 1815, la puissance la plus formidable n'aurait point risqué la moindre insulte au pavillon Britannique ou si quelqu'un avait été assez insensé pour le faire, la réparation eût été exigée sur le champ.

En 1882, nous voyons les marins anglais assassinés à portée des canons de la flotte Britannique, et leurs cadavres ensevelis en pleine mer « par des raisons de prudence », sans qu'il ait été fait quoi que ce soit pour montrer que nous avons été sensibles à l'outrage.

L'Angleterre de 1815 aurait-elle supporté un seul instant ce qu'elle semble vouloir endurer avec résignation en 1882?

Si non, quelle en est la raison? Nous ne voulons pas nous faire l'écho du coucou qui crie que la puissance de l'Angleterre est sur son déclin ou que la race anglo-saxonne a perdu son respect traditionnel pour elle-même.

Il faut cependant qu'il y ait quelque chose qui puisse expliquer la différence entre notre situation actuelle en Europe, et celle que nous y occupions il y a 67 ans. Cette explication semble être celle-ci, c'est que le parti libéral dans notre pays, dans sa préoccupation d'éviter un extrême, est tombé dans l'extrême opposé, et que dans son zèle à éviter les querelles, il a pris le chemin le plus sûr pour en provoquer, en faisant croire que nous avons perdu le courage nécessaire pour protéger nos propres intérêts ou pour venger notre honneur offensé. Mais, quelle qu'en ait été la raison, toujours est-il que le résultat a été désastreux et autorise les anglais à rejeter en arrière un regard de regret sur l'époque des Grenville et des Castlereagh, qui nous ont conduits sains et saufs à travers les époques les plus longues et les plus cruelles que notre pays eût jamais subies et nous ont procuré, après la bataille de Waterloo une voix prépondérante dans les conseils de l'Europe.

LES GRÈVES

Le Journal des Débats vient de publier un fort intéressant article de M. Paul (Leroy-Beaulieu) sur les grèves.

On sait que les grèves continuent à sévir en France et particulièrement à Paris. Raffineurs, menuisiers en bâtiment, fondeurs, cordonniers en articles de luxe, camionneurs, peintres en voitures, voilà différents corps d'état qui, ou s'y sont mis, ou tout au moins font des préparatifs pour s'y mettre.

Il y eut un temps, assez rapproché de nous, c'était il y a sept ou huit ans, où ceux qui parlaient au nom des ouvriers se prononçaient hautement contre le procédé de la grève : il était, n'hésitaient-ils pas à écrire, et barbare et ruineux ; il dévorait les épargnes des chambres syndicales. La marbrerie, par exemple, y avait perdu toutes ses ressources. Nous nous souvenons que les rapports des députés ouvriers à l'Exposition de Vienne en 1874, étaient remplis de ces excellentes pensées ; nous les citons avec applaudissement.

Il paraît qu'aujourd'hui les esprits suivent une autre direction : il s'est fondé à droite et à gauche des « cercles d'études sociales », et ces fameux cercles d'études ne voient d'autre moyen que la grève pour améliorer le sort de l'ouvrier.

Les récents succès de ce qu'on appelle les « collectivistes » dans quelques élections municipales de Paris et de province n'ont fait que surexciter les idées belliqueuses. Il faut faire capituler les patrons et venir, avec la grève, à bout du capital.

Les demandes des grévistes ne tendent à rien moins, en effet, sur plus d'un point, qu'à prendre absolument en main la direction de l'industrie. Ce qu'ils postulent ou plutôt ce qu'ils prétendent imposer, ce n'est pas seulement une

hausse des salaires, ou une réduction de la journée de travail, c'est une adhésion à certains statuts en vertu desquels le patron n'aurait pas le droit de congédier un ouvrier. Quand un industriel aurait cette fantaisie, il lui faudrait convoquer l'ensemble des ouvriers de l'établissement et faire mettre aux voix le renvoi ou le maintien du travailleur en question. Quelles que fussent les décisions de la majorité, le patron y devrait accéder.

Cela tient de la folie pure, et, à ce compte, le patron cesserait d'être un patron.

M. Leroy-Beaulieu rappelle les conséquences des dernières grèves; elles ont été désastreuses. Les documents publiés par l'administration des douanes le démontrent avec une triste éloquence :

Faisons, je vous prie, le dernier document publié par l'administration, celui du commerce extérieur pendant les quatre premiers mois de 1882 et pendant les mois correspondants des huit années antérieures. Il y a eu récemment, disions-nous plus haut, une grève parmi les ouvriers peintres en voiture.

Parlons donc de l'importation et de l'exportation de la carrosserie. Savez-vous à quelle somme s'élevait l'importation des voitures en France dans les quatre premiers mois de 1874? A 986,000 francs; c'était peu de chose; jusqu'en 1879 il n'y a guère de changement. Mais voyez bientôt le développement : dans les quatre premiers mois de 1880 l'importation des voitures atteint 1,231,000 fr.; dans les mêmes mois de 1881 elle monte à 1,997,000 fr.; dans les quatre mois de cette année elle parvient au chiffre relativement énorme de 5,480,000 fr.; nous achetons donc cinq fois plus de voitures à l'étranger qu'il y a huit ans.

Notre exportation a-t-elle augmenté dans les mêmes proportions? Pas le moins du monde, elle a même une tendance à baisser. Elle s'élevait à 2 millions 572 mille fr. dans les quatre premiers mois de 1874; elle s'est abaissée graduellement jusqu'à 643 mille fr. dans les mêmes mois de 1880; elle est depuis lors légèrement remontée, et elle a atteint 2 millions 900 mille fr. dans les quatre premiers mois de 1882; il n'en est pas moins vrai que c'est presque exactement le même chiffre qu'en 1874.

Ainsi, nous achetons cinq fois plus de voitures à l'étranger qu'il y a huit ans, nous ne lui en vendons pas davantage, nous lui en vendons plutôt moins; et plusieurs des corps de métier qui touchent à la carrosserie trouvent ingénuement de se mettre en grève. N'est-il pas à craindre, si l'on continue, que la carrosserie cesse d'être une industrie française, d'autant plus que, comme chacun peut le remarquer, sur dix carrossiers en renom il y en a neuf qui portent des noms à consonnance allemande, et il en est de même pour la sellerie.

Et ce qui est arrivé pour la carrosserie s'est produit également pour la tabletterie, la bimbeloterie et la verrerie réunies sous la même rubrique dans les tableaux de douanes. Dans les quatre premiers mois de 1874 nos exportations de ces objets s'élevaient à 48 millions 338 mille francs et, dans la même période de 1875, elles atteignaient 49 millions et demi; mais depuis elles sont tombées : dans les quatre premiers mois de 1878 à 38 millions, dans la période correspondante de 1879 à 35 millions, et enfin à 24 millions dans les quatre premiers mois de cette année!

C'est-à-dire qu'en huit ans nos exportations dans cet ordre de produits ont diminué de plus de moitié.

La perte est analogue pour les instruments de musique, grâce surtout à la dernière grève de l'industrie des pianos et orgues; même résultat pour la verrerie, la cristallerie, les glaces.

La conclusion de M. Leroy-Beaulieu mérite d'être retenue :

Il est une autre industrie qui, elle va très bien jusqu'ici, mais je crois la savoir à la veille d'une grande crise, c'est celle du bâtiment. Dernièrement un ravaleur, qui voulait bien m'honorer de ses confidences, me racontait qu'il gagne 13 à 14 francs par jour; je lui en fis compliment, mais je crois que cela durera peu; on a tellement construit à Paris de maisons de luxe, et le prix de revient en est si élevé, qu'il

III

Ces pages sanglantes, la Muse de l'histoire tout en gémissant, les a écrites d'une main indignée. N'y revenons pas. A qui pourrions-nous donner raison? L'insurrection avait été un crime, la répression fut impitoyable, ce qui était peut-être un autre crime.

Quand Tony Berthier entra, Paris était rempli de sang, de larmes, d'effroi, de délations, de deuil. On voyait encore en l'air la fumée des coups de fusil que les Français venaient de tirer sur les Français.

(A suivre).

laissent prendre à la promesse et, bien entendu, reçurent la femme et ne virent jamais la dot. D'où il résulta des chamailleries d'intérieur aboutissant à une double demande en séparation de corps.

— Eh bien ! se disait Tony Berthier en absorbant la glace à l'ananas-vanille, voilà un joli temps que le temps où nous sommes ! Décidément, cette pythionisse a peut-être raison. Au lieu de maugréer contre elle, je devrais lui envoyer un diamant en guise de cadeau. Ce sera grâce à elle que je ne me remarierai pas. Ne me rend-elle pas service ?

Il prit le café et mit le feu à un cigare, après quoi il sortit afin d'aller faire un tour. — Histoire de distraire.

Un cigare mène inévitablement sur le même asphalte des boulevards, c'est-à-dire de la Madeleine au perron de Torloni, et du boulevard Montmartre. Mais ce sont là les colonnes d'Hercule pour les oisifs aux gants roses.

Dès qu'on est arrivé au passage Jouffroy, on revient à la Madeleine pour revenir de la Madeleine au passage Jouffroy. Au bout du compte, quand on fait deux mille fois ce trajet, on ne ressemble pas mal à un écureuil qui tourne dans sa cage, et l'ennui subsiste plus que jamais.

Tony Berthier fuma, rencontra deux ou trois de ses pareils ; il se promena, dit des riens et, le soir venu, à l'heure du dîner, il reconnut qu'il avait perdu sa journée, qu'il n'avait pas plus fait qu'à l'heure du déjeuner et qu'il ne cessait pas d'être rongé par l'ennui.

Il courut au club des Radis Noirs, son cercle,

et s'y ennuya ; il alla aux bouffes-Parisiens, où l'on jouait l'île de Tulipatan, une opérette pourtant fort gaie, avec de la musique de maître Jacques Offenbach, et il bailla. Il se décida à se mettre au lit et ne dormit pas. — Il s'ennuyait toujours de plus en plus. Il s'ennuyait à crever.

Incapable de s'attacher à rien, désabusé de tout, il avait fini par s'en prendre à la politique courante.

— Si je m'enne, disait-il, cela vient évidemment de ce que notre situation est trop plate. Aujourd'hui ressemble toujours à hier. Demain ressemblera à aujourd'hui. Comment ! il n'y aura pas le moindre drame à l'horizon !

Un matin, près du passage de l'Opéra, il affirmait ses idées là-dessus avec l'expression d'une vive amertume. Quelqu'un qui ressemblait à un book-maker l'interrompit très vertement.

— Ah ! du drame, monsieur, vous allez en avoir, soyez tranquille. J'ose même vous annoncer qu'on vous en donnera plus que vous n'en voulez.

— Qu'est-ce à dire ? reprit Tony Berthier.

— Ah ! rien n'est plus simple. Voilà, monsieur, la guerre qui arrive. Je la vois venir à dix mois d'avance, de même que le savant M. Babinet voit, à trente-six heures de distance, avant tous les autres le mascaire faire irruption sur les côtes de Normandie. Nous allons donc nous mesurer avec les Prussiens.

— Eh bien, où est le mal, monsieur, si nous nous battons un peu avec nos voisins ?

— Vous verrez, répondit brièvement le book-maker, et il se retira.

La guerre ! Tony Berthier l'envia avec, de loin, comme le faisaient volontiers tous les jeunes Français de son temps. La guerre avec la Prusse, il ne la comprenait que comme synonyme de victoire. Il la voyait au milieu des fanfares. Il la décorait de drapeaux ornés de lauriers et de fleurs. Il l'accompagnait de chants de triomphe, avec le carillon des cloches.

On ne sait que trop comment ces illusions se sont vite dissipées.

Nos armées avaient beau être faites de soldats héroïques, dès le premier jour de l'entrée en campagne, ceux qui étaient à leur tête commettaient faute sur faute. Une caricature publiée à Berlin, chez nos ennemis, a caractérisé cet état de choses en montrant des lions conduits par des ânes.

Hélas ! c'était ça. — Il en est résulté défaites sur défaites. Jamais la France n'aura été tant ni si douloureusement éprouvée.

Au moment où l'invasion s'avancait, Tony Berthier ne put s'empêcher de retrouver dans sa mémoire le cri du book-maker.

— Il avait raison, disait-il. Voilà plus de drame que je n'en aurais voulu.

Tony Berthier était, du reste, un homme de cœur. En Français qui aimait son pays avec passion, il s'attacha à la bâte, et avant que Paris ne fût investi il courait à la Loire, où l'on s'évertuait à former une armée de défense. Dès son arrivée, il entra dans un corps

ta frégate cuirassée turque avait porté des bataillons sur le rivage des Biban.

francs tireurs et y seconda de son mieux des efforts du général Chanzy.

On le mit plusieurs fois à l'ordre du jour en raison de sa belle conduite devant l'ennemi.

Blessé au Mans après une très belle prestation, il fut relégué à l'ambulance, où lui arriva la croix d'honneur.

— Et Paris ? demanda-t-il quand il fut rétabli.

— Après un incomparable siège de cinq mois, la grande ville, pressée par la faim, a été obligée de se rendre. En ce moment elle se félicite à la guerre civile, la plus sacrilège de toutes les guerres.

Tony Berthier ne rentra dans Paris qu'à la fin de mai, c'est-à-dire après la Commune.

serait vraiment étonnant que d'ici à dix-huit mois il n'y eût pas une suspension des constructions d'immeubles de luxe. Que dire des raffineurs qui demandent 1 franc d'augmentation par jour, ce qui pour une raffinerie occupant 1,700 ouvriers, fait environ 600,000 francs par an, et qui ne semblent pas se douter qu'il y a des raffineries en Belgique, en Hollande et en Autriche ?

Nous ne disons pas que nos ouvriers doivent renoncer à tout espoir d'augmentation de salaires et de diminution de la journée de travail ; ils feront bien seulement de réfléchir que, dans les cinq parties du monde, il y a des centaines de millions d'hommes ayant des rétributions beaucoup plus modiques, pour un travail souvent beaucoup plus dur, et que ces centaines de millions d'hommes sont leurs concurrents.

LE DOCTEUR CREVAUX

Le *Figaro*, qui avait annoncé le massacre de la mission Crevaux sur les bords du Pilcomayo, sur le territoire de la Bolivie, fait espérer aujourd'hui que la nouvelle n'est pas exacte.

D'après de nouveaux renseignements que lui a communiqués M. de Santa-Anna Nery, rédacteur en chef du journal le *Brasil*, tout espoir ne serait pas complètement perdu.

Les premières nouvelles étaient venues de Rio-de-Janeiro. Elles étaient arrivées dans cette ville par une dépêche de Buenos-Ayres, en date du 15 mai. La *Gaceta de Noticias*, portant la date du 23 mai, confirmait la nouvelle, et publiait une lettre de M. Ladislao Netto, directeur du Musée de Rio, rendant hommage aux jeunes explorateurs français. Le *Jornal do Commercio*, du 24 mai, donnait tous les détails que le *Figaro* a reproduits.

Ces nouvelles n'allaient pas au-delà du 24 mai. Nous avons aujourd'hui des informations de Rio-de-Janeiro jusqu'au 29 mai, apportées par le *Britannia*, arrivé hier à Pauillac.

La *Nacion*, de Buenos-Ayres, affirme que, jusqu'à la dernière heure, ni la légation de Bolivie, ni le gouvernement argentin, n'avaient reçu aucune nouvelle de nature à confirmer le massacre de la mission Crevaux.

Les correspondants de ce journal à Tupiza et à l'Assomption sont également muets à ce sujet. Espérons que la mission Crevaux est saine et sauve.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Republicain du Rhône*)

LOIRE

Saint Etienne, 12 juin. — Cette nuit, vers deux heures, un incendie s'est déclaré dans un four de boulangerie, situé rue de Montaud, 17, appartenant à M. Imbert, boulanger.

Quelques fagots retirés du four la veille et dans lesquels pouvaient être restés des morceaux de charbon non éteints sont, on le croit, la cause accidentelle du sinistre.

La pompe du bureau de police du 5^e arrondissement a été transportée immédiatement sur les lieux. Malgré la promptitude des secours, la toiture du four a été entièrement détruite ainsi que le matériel et quelques sacs de farine.

La maison appartient à Mme veuve Genthon, rue Buisson, 7.

Elle est assurée à la Compagnie générale. M. Imbert est également assuré à la même compagnie.

On n'a pu se rendre maître du feu qu'au bout d'une heure d'efforts. Les dégâts n'ont pas une grande importance.

Saint-Georges-en-Couzan. — Jeudi dernier, un triste accident est arrivé dans le village de Sain-sous-Couzan. Un petit garçon âgé de deux ans 1/2, s'amusait devant la porte de ces parents. A deux pas de là, coule un ruisseau qui n'a pas plus de 15 centimètres d'eau mais qui est très rapide ; ce ruisseau traverse, sous une voûte, la route et une partie du village. Le pauvre bébé avait un petit panier contenant des cerises ; il voulait les laver ; en se penchant, il tomba dans le ruisseau et fut entraîné sous la voûte.

Malheureusement, personne ne fut témoin de sa chute.

Quand les parents s'aperçurent de son absence, il était trop tard. On se mit à sa recherche. Le corps du pauvre enfant fut retrouvé de l'autre côté du village, à deux ou trois cents mètres, dans le jardin du sieur Passel. Sa petite main crispée tenait encore le panier de cerises.

Les mariés Giraudin sont inconsolables.

ISERE

Grenoble, 21 juin. — Sont nommés substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Vienne (Isère), M. Couturier de Royas, substitut du procureur de la République près le siège de Saint-Marcellin, en remplacement de M. François, qui a été nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Marcellin (Isère), M. Martin, substitut du procureur de la République près le siège de Die, en remplacement de M. Couturier de Royas, qui a été nommé substitut du procureur de la République à Vienne.

Ce matin, à sept heures, le sieur Henry, cocher, chez M. Biron, faisait boire un cheval à la fontaine de la place de l'Etoile, lorsqu'en se retournant, l'animal renversa un jeune enfant qui s'amusait près de là, appartenant à un nommé Henri.

Le petit garçon blessé légèrement à la jambe gauche, a été pansé à la pharmacie Marmonier.

Nous avons raconté, il y a quelques jours, l'évasion d'un malheureux pensionnaire de l'Asile d'aliénés de

Saint-Robert le nommé Adolphe Ducrey, âgé de vingt-huit ans.

Hier soir encore, ce malheureux a réussi à tromper la surveillance des gardiens et à escalader les murs de l'Asile.

Il a été arrêté ce matin par les gardiens, qui s'étaient mis à sa poursuite, et auxquels il a opposé une résistance énergique.

Avant-hier soir, vers 10 heures, les nommés M..., âgé de 19 ans, sujet suisse et S..., se sont pris de querelle au cours Berriat.

Dans la lutte, M... a frappé son adversaire d'un coup de couteau au menton.

Procès-verbal a été dressé.

Bourgoin. — Avant-hier, deux enfants, André Bouvrot et Victor Hérait, s'amusaient non loin de la caserne. Le premier a été renversé par la voiture de M. Bouvard de la Maladière ; il en a été quitte pour quelques contusions qui ne présentent pas, heureusement, de gravité. Quand au second, il a été éparigné grâce à un soldat du 140^e qui a eu le temps de le saisir et de l'enlever.

M. Bouvard avait crié pour les avertir ; il n'a pas pu arrêter son cheval à temps.

AIN

Bourg, 21 juin. — Par arrêté du 15 juin courant, M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé une subvention de 4,500 fr. à la commune de Miribel pour construction d'une école mixte.

Le 15 courant, à Murs, sur les bords du Rhône, on travaillait à charger des pierres de taille sur un bateau. On avait engagé le charriot sur la passerelle qui reliait le bateau au sol et plusieurs ouvriers étaient chargés de trainer.

Tout à coup, par suite d'un faux mouvement, l'énorme véhicule tomba dans le fleuve avec sa charge. Un des ouvriers, le nommé Capitan, âgé de 31 ans et habitant au hameau du Fray fut entraîné par le charriot et précipité, lui aussi, dans le Rhône qui, à cet endroit là, mesure au moins 50 mètres comme profondeur.

Le malheureux ne savait pas nager ; malgré le dévouement de deux personnes qui se mirent aussitôt à sa recherche avec une barque, son corps même n'a pu être retrouvé.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille 21 juin. — La première chambre de commerce de Marseille, présidée par M. Rivoire a rendu hier dans un curieux procès de baraterie, un jugement qui mérite une mention particulière. Voici à larges lignes, les faits de cette cause piquante à plus d'un point de vue :

Dans le courant du mois de septembre 1880, un sieur Smith affrétait à Glasgow, un navire le *Ferret*, qu'il destinait à des voyages d'agrément dans la Méditerranée. La livraison fut faite, il se dirigeait sur Cardiff où l'équipage fut rapidement changé ; puis le bateau disparut... Deux mois plus tard, le *Ferret*, débaïté en pleine mer par les forbans qui le montaient, reçut le nom de *Beutan*. A Samos, le capitaine Wright, de ce steamer mystérieux, ayant présenté au consul anglais des papiers de bord entièrement faux, mais d'une apparence très correcte, obtint de plusieurs négociants de cette ville d'embarquer pour plus de 300,000 f. de café dont la presque totalité devait être dirigée sur Marseille.

Cette cargaison emmagasinée dans la cale, le *Beutan* leva l'ancre et, à peine parti, subit une deuxième transformation. Sous le nom d'*India*, l'ancien *Ferret* arriva au Cap où son capitaine vendit les marchandises et fila ensuite sur Melbourne, où la justice mit enfin la main sur lui. Il fut condamné à des peines sévères, de compagnie avec Smith le chef de cette audacieuse expédition.

A la suite de cet exploit, MM. J... et R..., négociants de notre ville, qui devaient recevoir 222 sacs de café embarqués à bord du fameux *Beutan* ont fait délaissément aux assureurs. Ces derniers ont contesté la chose, et, de là, naissance l'instance commerciale à laquelle nous faisons allusion.

Après des débats très longs et d'excellentes plaidoiries, de M^e Sicard, pour les négociants, et de M^e Dubernad pour les assureurs, le tribunal a prononcé une sentence importante dont nous extrayons le considérant suivant :

« Attendu que la police qui rend les assureurs garants de la baraterie des patrons, les exempte de la responsabilité des événements résultant de contrebande ou de commerce prohibé et clandestin, mais qu'il s'agit au procès de détournement frauduleux, au moyen de dispositions prises sciemment sur mer par un capitaine qu'il n'y a eu ni commerce, ni contrebande, mais abus de confiance par la violation des devoirs d'un capitaine » par ces motifs, le délaissément a été validé. Les assureurs ont été ensuite condamnés à payer aux intéressés la somme de 19,500 fr. avec intérêts de droits et dépens.

Telle est l'esquisse rapide de cette cause qui a eu un certain retentissement dans notre monde commercial et maritime.

Depuis quelques jours, on signale l'entrée en France de vins rouges ordinaires importés de Barcelonne et colorés à l'aide d'un nouveau toxide minéral connu sous le nom de *Rouge de Bordeaux*, à cause de la teinte particulière aux crus de la Gironde que ce produit donne aux liquides. Avant-hier, 112 fûts renfermant 609 hectolitres, ont été saisis à Marseille par le service des douanes et soumis au laboratoire de chimie que cette administration possède ici à la place Thiers, à l'aide duquel les experts ont justement découvert dans d'autres échantillons, à eux récemment apportés, la présence du colorant auquel nous faisons allusion. En attendant le résultat de l'analyse à laquelle on va se livrer, les fûts suspects ont été consignés par les soins de M. Saintjean, commissaire spécial des ports.

L'Instruction militaire dans les Ecoles

Le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de

Lyon, les généraux commandant les corps d'armée, la circulaire ci-après :

Mon cher général,

Le gouvernement se préoccupe de faire donner les premiers éléments de l'instruction militaire à tous les élèves qui suivent les cours des différents établissements d'instruction publique (écoles normales, lycées, collèges, écoles primaires, pensions, etc.).

La préparation des voies et moyens d'exécution de cette mesure réclame toute la sollicitude de l'autorité militaire.

Il convient, d'abord, de s'assurer le concours d'un personnel d'instruction dont l'expérience, le dévouement et l'esprit militaire offrent les garanties nécessaires pour l'accomplissement de la mission patriotique qui lui sera confiée.

Ce personnel paraît pouvoir être recruté parmi les hommes de tous grades appartenant à la réserve de l'armée active et à l'armée territoriale.

En principe, les séances d'instruction (d'une durée de deux heures) auront lieu le dimanche, autant que possible.

Les dispositions de détail qui régleront l'organisation de ce service seront, d'ailleurs, portées, en temps utile, à votre connaissance.

Les instructeurs qui se seront fait remarquer par leur zèle et la bonne direction donnée aux exercices pourront être l'objet de mesures particulières de bienveillance.

Ils seront susceptibles, notamment, d'obtenir, sur la proposition de l'autorité militaire, soit la dispense de l'une des périodes d'exercices auxquelles ils se trouveraient astreints dans la réserve de l'armée active ou l'armée territoriale, soit toute autre récompense que le ministre jugerait à propos d'accorder.

Je désire être renseigné, dès à présent, sur l'importance des ressources, en personnel instructeur, disponibles, dans chaque localité dotée d'un ou plusieurs établissements d'instruction publique.

Un appel sera fait aux officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers, et, le cas échéant, aux soldats (réserve, armée territoriale), domiciliés dans ces localités. Ceux d'entre eux qui, réunissant les conditions d'aptitude pour donner les premières notions d'instruction militaire, seront disposés à remplir la mission qu'on se propose de leur confier, seront inscrits nominativement et par grade sur la liste spéciale établie pour chaque centre scolaire. Cette liste restera en dépôt chez le commandant de la gendarmerie.

En conséquence de ce qui précède, le préfet du Rhône invite les anciens militaires gradés, habitant la ville de Lyon, qui voudront prêter leur concours comme instructeurs, dans les conditions décrites ci-dessus, à se faire inscrire d'ici au 24 juin courants soit à la brigade de gendarmerie de leur circonscription (Vaise, Pierre-Scise, Guillotière, Part-Dieu, Brotteaux, Croix-Rousse), soit rue Sainte-Hélène, n° 9 (bureau militaire).

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi, 22 juin, 173^e jour de l'année. — Soleil : lever, 3 h. 58, coucher, 8 h. 05. Les jours restent stationnaires.

Ephémérides (1476) : Charles le Téméraire est battu par les Suisses, à Morat.

M. le général de division commandant le 14^e corps d'armée vient de faire afficher les dispositions relatives à l'appel des réservistes des classes 1872 et 1875 appartenant à la cavalerie de l'armée territoriale, classes 1868-1869 (1^e et 3^e escadrons et ajournés des années précédentes) et 1870-1871 (2^e et 4^e escadrons et ajournés).

Nous avons publié les dates de ces divers appels en 1882 et nous engageons les intéressés à se pénétrer des devoirs qui leur sont imposés et des recommandations qui leur sont faites par l'autorité militaire, afin d'éviter les punitions que pourrait leur attirer leur négligence.

Le 25 juin, le 105^e de ligne, à l'effectif de 37 officiers, 875 sous-officiers et soldats, 20 chevaux et 3 voitures, quittera la Valbonne pour se rendre, le même jour, à Lyon.

En même temps, le 121^e de ligne, à l'effectif de 35 officiers, 834 sous-officiers et soldats, 18 chevaux et 3 voitures, commandé par le colonel Isnard de Saint-Lorette, quittera Lyon pour se rendre à la Valbonne.

On ne croit plus guère à l'impossible dans le domaine de l'électricité. Aussi, à l'Académie des sciences, l'ancienne commission du prix Volta, de la valeur de 50,000 fr., comme on sait, frappée des merveilles qui s'accomplissent chaque jour sous nos yeux, a demandé au ministre de l'Instruction publique de rouvrir ce grand concours.

M. Jules Ferry, adoptant les vœux de la commission et de l'Académie, a obtenu du président de la République que le concours Volta fût ouvert de nouveau pendant cinq années. Il sera clos le 31 juillet 1887.

Cette nouvelle a été donnée aujourd'hui en séance par M. J.-B. Dumas.

On a beaucoup écrit, ces jours derniers, relativement au traité intervenu entre la Compagnie des Dombes et du Sud-Est, et la Compagnie P.-L.-M.

Voici exactement ce qui s'est passé :

Le traité qui est connu de tout le monde et sur le compte duquel il est inutile de revenir, devait obtenir la sanction du gouvernement.

Or, M. Varoy, ministre des travaux publics,

aurait subordonné son approbation à l'acceptation de certaines conditions auxquelles la Compagnie P.-L.-M. n'aurait pas voulu souscrire.

Quoi qu'il en soit, il vient d'être ajouté au traité un article additionnel, aux termes duquel, l'exécution de ce traité est renvoyée au 1^{er} janvier 1883.

Ce qui revient à dire que les ministres passent et les traités restent.

Le maire de Villeurbanne donne avis que le conseil municipal a voté une somme de six cents francs pour la fête du 14 Juillet prochain.

Cette somme sera employée à pavoiser et à illuminer toutes les places publiques et les bâtiments communaux.

Une distribution supplémentaire de pain et de viande sera faite aux indigents.

La municipalité fait appel à l'initiative et aux sentiments patriotiques de la population pour que notre fête nationale soit célébrée dignement et avec éclat dans toute la commune.

Le Maire,

DEDEU jeune.

Un malheureux vieillard du nom de Austeim Amet, âgé de 78 ans, sans domicile fixe, est tombé hier soir, sans connaissance, sur un trottoir du cours Lafayette, et dans sa chute s'est fait des contusions graves à la tête.

Après avoir reçu les soins nécessités par son état au poste voisin, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir, à 6 heures, dans la chambre occupée par M. Rivoire, cours de Brosse 49.

Il a été promptement éteint par les voisins les dégâts sont insignifiants.

Dans la journée d'hier les agents ont procédé à l'arrestation d'une femme A. âgée de 27 ans sans profession, demeurant impasse des Docks, inculpée d'avoir escroqué une somme de 2300 francs, au préjudice de M. François Ronet, rue de la Victoire n° 1.

La nommée Thérèse M..., âgée de 17 ans, domestique chez M. Chaine, négociant rue Saint-Pierre, a été arrêtée pour vol de divers coupons mouchoirs de poche, etc., commis au préjudice de son patron.

Quatre voituriers, Budin, Jax, Chemain et Micoudou qui avaient détourné du charbon au préjudice de leur patron, M. Richard, cours Charlemagne 130, comparaissent hier en police correctionnelle Jay et Chemain en raison de leur état de récidive ont été condamnés chacun à 3 mois de prison, les autres à 1 mois de la même peine.

La légendaire *Bande Noire*, est décidément tenace.

Cinq de ses membres, Jean Antoine Guichard, François G..., Joseph Ch..., Claude D... et la fille Clary avaient encore maille à partir hier avec le tribunal correctionnel pour avoir escroqué 150 hectolitres de vin au préjudice de la maison Parriel Marty de Moissac.

G... a été condamné à 4 mois, Guichard à 1 mois et la fille Clary à 15 jours de prison.

D... et Ch... ont été acquittés, leur culpabilité n'étant pas suffisamment démontrée.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 21 juin, 4 h. du soir.

Température : La situation générale se modifie peu. A Lyon, le baromètre est sensiblement stationnaire, et la température assez élevée (24°). (765 mm. à 1 h.). Probable : Temps assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 juin.

L'amélioration, dont a profité le marché, n'est pas le fait de la séance d'aujourd'hui. Elle s'était dessinée hier soir, à la réunion du marché libre, et tous les fonds qui s'y traitent en ont respectivement profité ; elle est l'œuvre des rachats que la panique et la faiblesse des cours d'hier a déterminés.

Enfin, la nouvelle de la réunion de la conférence qui avait passé inaperçue dans la journée, a été mise à profit le soir.

5 0/0, 114,75 ; 3 0/0, 81,20 ; Italien, 90,10 ; Egyptienne, 292,50 ; Banque ottomane, 765 ; Suez, 2,390.

Les chemins français n'ont eu que des variations insignifiantes. Ces titres ont repris de petites fractions sur le cours d'hier.

Panama, 537,50 ; Gaz, 1635.

Les établissements de Crédit ont eu des cours généralement plus fermes.

La Banque de France a fait 5,375 ; la Banque de Paris reste à 1175, le Foncier, qui avait perdu le cours de 1,500, l'a repris un moment.

Aujourd'hui, a eu lieu l'assemblée générale, convoquée pour statuer sur la fusion avec l'Hypothécaire.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 21 juin.

5 0/0 114 40/Banque Ottom. 756 25
3 0/0 81 20/Ture 41 90
Italien 89 90/Rio 603 75
Egypte 281 25/Extérieure » »

